

Année universitaire : 2023-2024

Composante : UFR MEDECINE

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **PRISE EN CHARGE DES TRAUMATISMES SEVERES**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Université de Lyon

Responsable pédagogique : **Pr. Pierre BOUZAT**

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		20
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

- Maîtriser les bases théoriques et pratiques nécessaires à la prise en charge des urgences traumatologiques en situation préhospitalière et en salle d'accueil des urgences vitales.
- Permettre une formation complémentaire des différents spécialistes (urgentiste, anesthésiste-réanimateur, réanimateur, chirurgien, radiologue) confrontés à cette prise en charge, quelle que soit leur spécialité d'origine, pour que les différents acteurs de l'équipe multidisciplinaire de prise en charge d'un traumatisme sévère partagent un socle commun de connaissances.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Dossier E.Candidat

2.2 Conditions d'admission

Cet enseignement est destiné à des médecins en activité, généralistes et/ou spécialistes, titulaires du diplôme français ou d'un diplôme équivalent permettant l'exercice de la Médecine. Ces candidats ont à prendre en charge des traumatismes sévères ou souhaitent les prendre en charge dans une pratique future. Les spécialités suivantes seront privilégiées dans la délivrance de l'autorisation d'inscription : médecine d'urgence, anesthésie-réanimation, réanimation médicale, chirurgie, radiologie.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Déc à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 64 h

2 séminaires de 3 jours

- 44 h de cours théoriques
- 8 h d'enseignement dirigé : présentation de cas cliniques
- 12 h atelier de simulation

Nombre d'ECTS : non

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Séminaire 1 :

- Évaluation et prise en charge initiale
- Thorax et gros vaisseaux
- Menace, Organisation et Aspect Psychologique
- Abdomen traumatisé

Séminaire 2 :

- Extrémité céphalique - Colonne
- Bassin - Membres - Contraintes
- Cas clinique
- Atelier pratique sur les ultrasons

1 Journée Simulation

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : non

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Absences aux examens :

Contrôle continu : présentation orale d'un cas clinique

Examen final : écrit (2 h)

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Pour valider le diplôme, le candidat devra avoir obtenu au moins 10/20 à la moyenne du cas clinique et de l'examen final

Article 7 : Redoublement

En cas d'absence ou d'échec à l'examen, l'étudiant aura la possibilité de se réinscrire l'année suivante aux conditions de l'UGA et avec l'accord du responsable pédagogique.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 710€(+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1100€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation